

DÉCISION CONCERNANT

L'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 2 000 000 € auprès de La Banque Postale sur une période de douze mois pour le budget annexe des Transports urbains

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLÉ COMMUNAUTÉ URBAINE

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 juillet 2020 portant approbation des articles 1.121-1 et 1.121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis du Directeur de Limoges Métropole ;

VU l'offre de financement et la proposition de contrat de la Banque Postale ;

DÉCIDE

Article 1 : Pour le financement de ses besoins prévisionnels de trésorerie sur le budget annexe des Transports urbains, Limoges Métropole décide de contracter auprès de La Banque Postale une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 2 000 000 € (deux millions d'euros) pendant les douze prochains mois.

Montant maximum : 2 000 000,00 € (2M)

Durée maximum : 12 mois

Taux d'intérêt : Taux fixe à 0,500%

Base de calcul : 100M€ (hors TVA)

Modalités de remboursement : Remboursement des intérêts et de la somme des versements effectués.
Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.

Date de prise d'effet du contrat : 01 octobre 2022

Garantie : N/A

Commission d'engagement : 0,10% soit 2 000,00 € (2M)

Commission de mise à disposition : 0,050% du montant non utilisé à compter de la date de prise d'effet du contrat jusqu'à la date de la 1^{ère} échéance de remboursement.

Modalités d'utilisation : - L'ensemble des opérations de crédit et de remboursement est effectué par 

DÉCISION

Décision concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 2 000 000 € auprès de La Banque Postale sur une période de douze mois pour le budget annexe des Transports urbains

1 DOCUMENT - Publié le 14 Octobre 2022



DEC_FIN_23358_OUVERTURE_LIGNE_TRESORERIE_2000000_EUROS_BANQUE_POSTALE_TRANSPORTS_URBAINS.pdf
(.pdf, 94,0 Ko)

 TÉLÉCHARGER